



Plan Eco-énergie ou la poisse durable ?

Les bourses scolaires pour mes enfants, je n'étais pas éligible,
Les multiples aides potentielles depuis 35 ans, je n'ai jamais été éligible,
Les indemnités COVID, je ne suis toujours pas éligible.

• Obtenez vos subventions pour produire votre énergie

Finies les factures : l'annonce est alléchante. Chouette me dis-je, je vais enfin être éligible pour produire de l'énergie avec mon moulin !

Je vais produire de l'électricité avec la simple force motrice de l'eau.

Une découverte du 21^{ème} siècle alors que c'était déjà le principe industriel du 19^{ème}.

• Testez votre éligibilité en moins de 30 secondes

https://plan-eco-energie.fr/auto-consommation/?a=plan&utm_source=google&utm_medium=d~www.20minutes.fr~c&utm_campaign=11183407848~111325532044&utm_term=&utm_content=467614538634&gclid=EAIaIQobChMI9eW6t8H87AIVbQgGAB0jHgMOEAEYASAAEgLyjvD_BwE

Espoirs encore vains. Les économies d'énergie ne sont ni pour moi ni mon moulin ni pour la balance commerciale de la France. Je ferai donc le plein de fioul pour affronter la fin de l'hiver.

• Les oublis du plan-éco-énergie

J'admets que toutes les aides dont j'estimais (et probablement moi seul) pouvoir bénéficier étaient d'intérêt privé.

Mais si le gouvernement invoque l'écologie et l'énergie, il semblerait qu'il y ait intérêt général ?

Dans ce cas, je vais exposer à Mme la Ministre de la transition écologique qu'elle a curieusement exclu mon moulin des critères d'éligibilité alors qu'il aurait pu produire quelques kW propres, sans consommer ni eau ni fioul.

Par défaut et nécessité, je conserve donc ma belle grosse chaudière rouge Chappée et sa cuve de 5000 litres de fioul.

• Que faire ?

Nous invitons tous les propriétaires de moulins à écrire :

- 1) à Mme La Ministre pour lui rappeler qu'elle connaît très bien les revendications des moulins depuis quelques années. Nonobstant, elle les a encore volontairement exclus de la transition énergétique pour des raisons non techniques.
- 2) au préfet pour lui expliquer que chaque fois qu'il signe un arrêté préfectoral pour détruire un moulin, il s'oppose à l'intérêt général versus transition énergétique et à la mise en œuvre du plan-éco-énergie.

• Discussion

Le gouvernement doit absolument expliquer et **hiérarchiser les priorités dites d'intérêt général** :

la pêche de loisir avec des espèces piscicoles d'élevage introduites massivement dans les cours d'eau ou l'usage d'énergies fossiles très polluantes ?

Que les Agences de l'eau financent (en créant à cette occasion un taux illégitime de subvention⁽¹⁾ à 100%) la destruction des ouvrages hydrauliques est un non-sens économique et écologique.

(1) Pour aménager le pays après 1960, les aides publiques oscillaient au taux normal de 40 à 60% du montant des travaux.

Pour désaménager les territoires ruraux (alors que la loi exige des ouvrages "équipés et gérés" art L.214-17 CE) les aides publiques sont au taux suspect de 100 %, tirant à cette aubaine le prix des travaux forcément vers le haut.

[Tweet](#)